IMPACT
Institut des Médiations et des Politiques Artistiques et Culturelles des Territoires

Note hebdomadaire · Semaine 42 · 16 octobre 2026

03

N° 03 — Dossier : tiers-lieux

Pourquoi le coworking ?

Les relations entre coworking et programmation culturelle dans les tiers-lieux

55 %

des tiers-lieux disposent d'une fonction de coworking, soit environ 1 900 lieux

51 %

des tiers-lieux mènent des activités culturelles

74 %

des tiers-lieux culturels proposent une programmation ouverte au public

49 %

du chiffre d'affaires cumulé des tiers-lieux (environ 882 M€) provient de subventions publiques

Données nationales consolidées, année 2023.

Alors qu'une enquête nationale sur les tiers-lieux est en cours en 2026, les derniers chiffres officiels consolidés à l'échelle nationale portent sur l'année 2023. Selon ces données, la France comptait alors plus de 3 500 tiers-lieux. Parmi eux, on compte 31 % de tiers-lieux culturels, 28 % d'espaces du faire — fablabs, makerspaces, hackerspaces —, 16 % d'ateliers artisanaux partagés, 15 % de living labs ou laboratoires d'innovation sociale, 10 % de tiers-lieux nourriciers et 6 % de cuisines partagées.

Le fait même que la somme de ces pourcentages dépasse 100 % en dit long sur la nature des tiers-lieux. Loin d'être des espaces monofonctionnels, ce sont des lieux composites où se superposent plusieurs usages, activités et communautés. Par ailleurs, 55 % de l'ensemble des tiers-lieux — soit environ 1 900 lieux — disposent également d'une fonction de coworking. Ce texte propose d'examiner pourquoi un si grand nombre de tiers-lieux intègrent du coworking et comment cette fonction peut s'articuler organiquement avec une programmation culturelle.

01

Pourquoi le coworking est-il nécessaire aux tiers-lieux ?

A. Le coworking comme ressource économique structurante

Le coworking constitue d'abord une ressource essentielle à la viabilité économique des tiers-lieux.

En 2023, le chiffre d'affaires cumulé des tiers-lieux en France était estimé à environ 882 millions d'euros, dont 49 % provenaient de subventions publiques. Le reste était assuré par des ressources propres : cotisations, droits d'adhésion, mise à disposition ou location d'espaces, prestations et autres revenus d'activité. Les tiers-lieux ne reposent donc pas uniquement sur les subventions. Ils s'inscrivent dans un modèle mixte qui combine soutien public et res

sources propres, ces dernières représentant une part presque aussi importante que les financements publics.

C'est là que le coworking joue un rôle central. Les propositions culturelles — expositions, projections, performances, ateliers, rencontres — sont déterminantes dans la construction de l'identité d'un tiers-lieu. Leurs recettes sont toutefois souvent irrégulières, ce qui limite leur capacité à assurer, à elles seules, la stabilité économique d'un espace. À l'inverse, le coworking génère des revenus plus prévisibles grâce à des abonnements hebdomadaires ou mensuels et à la location régulière de bureaux, de postes de travail ou de salles.

Plus qu'un simple service complémentaire, le coworking constitue donc un socle économique qui permet aux activités culturelles de s'inscrire dans la durée. Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), compte parmi ses objectifs affichés celui de « donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ». La formulation n'est pas anodine : elle montre que la diversification des ressources n'est pas pensée comme relevant d'une logique de marchandisation du tiers-lieu, mais comme une condition de sa capacité à porter des activités d'intérêt général adaptées aux réalités locales.

L'ANCT inscrit d'ailleurs parmi les objectifs des politiques publiques en faveur des tiers-lieux la diversification de leurs sources de revenus, afin qu'ils puissent porter des services d'intérêt général adaptés aux besoins des territoires.

Dans cette perspective, le coworking n'est pas un élément commercial qui viendrait affaiblir la dimension publique du tiers-lieu : il compte au contraire parmi les dispositifs concrets qui permettent de la soutenir. Il compense à la fois l'incertitude des subventions publiques et l'irrégularité des recettes issues de la programmation culturelle. Les ressources tirées des adhésions, des abonnements et de la location d'espaces ne servent pas uniquement au fonctionnement du coworking lui-même : elles contribuent à faire vivre l'ensemble du lieu et à rendre possibles des activités d'intérêt collectif.

B. Le coworking comme infrastructure locale de travail, de coopération et d'ancrage économique

Le coworking permet ensuite de maintenir localement des activités professionnelles et des formes de coopération. Il constitue, à ce titre, une infrastructure essentielle pour l'économie territoriale.

En tiers-lieu, le coworking n'a pas pour vocation première d'attirer les sièges sociaux de grandes entreprises. Il soutient plutôt des structures émergentes, des indépendants, des petites entreprises, des associations, des artistes, des créateurs et des travailleurs autonomes qui n'auraient pas toujours les moyens de disposer seuls d'une infrastructure professionnelle complète. Grâce à des loyers plus accessibles et à des conditions d'usage souples, les tiers-lieux peuvent jouer un rôle d'incubateur pour des activités économiques locales.

Cette fonction s'est renforcée depuis la crise sanitaire, avec le développement du télétravail, du travail hybride et de formes plus flexibles d'organisation professionnelle. Dans les villes moyennes, les petites villes ou les territoires peu denses, les tiers-lieux sont ainsi devenus des alternatives crédibles aux bureaux traditionnels comme au travail isolé à domicile.

Travailleurs indépendants, freelances, artistes, créateurs, associations ou jeunes entreprises y trouvent non seulement un bureau ou une salle de réunion, mais aussi des outils de gestion, des canaux de communication, des ressources partagées et un réseau relationnel. Les petites structures qui bénéficient de ce cadre peuvent se développer progressivement, tout en s'ancrant dans leur territoire. Leur croissance contribue ensuite à la vitalité économique locale. À mesure qu'un écosystème de petites activités, de services et de collaborations se forme, les acteurs ont davantage de raisons de rester sur place plutôt que de partir vers d'autres territoires.

Les données confirment cette fonction d'ancrage. Selon une étude de l'ANCT publiée en 2025, 65 % des usagers du coworking déclarent avoir élargi leur réseau professionnel, 62 % disent avoir acquis de nouvelles compétences et 56 % estiment que la poursuite de leur activité dans le tiers-lieu les a aidés à s'ancrer dans leur terri-

toire. Le coworking ne se réduit pas à un espace où des travailleurs se croisent par hasard : c'est un milieu de coopération où des activités se consolident, où des compétences circulent et où des collaborations peuvent émerger.

En ce sens, le coworking en tiers-lieu fait office de point d'ancrage pour les start-up locales, les travailleurs indépendants, les producteurs culturels, les associations et les télétravailleurs. En leur permettant de rester actifs sur leur territoire, il favorise, à l'échelle locale, les échanges de services, la consommation, la circulation des compétences et les collaborations. Il contribue ainsi à la constitution d'une base économique territoriale plus autonome et plus résiliente.

C. Le coworking comme générateur de rythme quotidien et de fréquentation régulière

Le coworking produit également un effet temporel important : il assure au lieu une présence quotidienne et une fréquentation régulière.

Un espace principalement structuré autour de sa programmation culturelle risque de connaître une activité discontinue. Il peut être très animé lors d'une exposition, d'un vernissage, d'une projection ou d'un concert, mais rester peu fréquenté à d'autres moments de la semaine. L'intégration d'une fonction de coworking modifie cette dynamique. Elle permet au lieu d'être habité du matin au soir par des personnes qui y travaillent, s'y rencontrent, utilisent les salles, échangent ou reviennent régulièrement.

La même étude de l'ANCT indique que 41 % des répondants ont recours au coworking et que 22 % d'entre eux fréquentent le lieu au moins une fois par semaine. Les données nationales de 2023 vont dans le même sens : les tiers-lieux accueillent des salariés, des travailleurs indépendants, des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion, des étudiants et d'autres publics encore. Ils ne s'ouvrent donc pas seulement à l'occasion d'événements : ils vivent à un rythme propre, inscrit dans la vie quotidienne. Le coworking est l'un des principaux dispositifs qui permettent de stabiliser ce rythme.

Cette présence régulière prend toute son importance lorsqu'elle se combine avec une programmation culturelle. Pour qu'un lieu soit perçu comme une infrastructure vivante, il ne suffit pas qu'il accueille ponctuellement des événements. Il faut aussi qu'il soit habité, visible, traversé, reconnu comme un espace accessible et actif. Grâce au coworking, les habitants peuvent percevoir le tiers-lieu non pas comme un endroit où se déroulent occasionnellement des manifestations, mais comme un lieu ouvert, disponible et fréquentable.

Lorsque des expositions, projections, ateliers, débats, publications ou performances viennent se greffer sur cette présence quotidienne, le tiers-lieu dépasse le statut de simple lieu événementiel. Il devient une infrastructure culturelle permanente, capable d'articuler activité professionnelle, vie collective, médiation et ouverture au public.

02

Coworking et programmation culturelle

A. Une articulation déjà largement répandue

Les données officielles françaises montrent que cette articulation entre coworking et culture est déjà bien installée dans les tiers-lieux. Selon les chiffres disponibles, 51 % des tiers-lieux mènent des activités culturelles, 32 % disposent d'espaces de production artistique et 31 % se définissent eux-mêmes comme des tiers-lieux culturels ou comme des lieux intermédiaires et indépendants.

Si l'on s'en tient aux tiers-lieux culturels, 74 % d'entre eux proposent une programmation ouverte au public (expositions, spectacles, projections). On y trouve également des pratiques amateurs (60 %), des actions de médiation et des ateliers (57 %), des activités de création (49 %), des résidences (44 %), des fonctions d'administration, de production ou de développement de projets artistiques (30 %) et de l'éducation artistique et culturelle (28 %).

Dans ces lieux, la culture ne se limite donc pas à l'organisation ponc tuelle d'événements : elle structure un ensemble d'activités plus large, qui associe production, médiation, transmission, éducation et ouverture au public.

Les orientations du ministère de la Culture confirment également cette lecture. Dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux quartiers culturels créatifs » (QCC), le soutien aux tiers-lieux culturels reposait notamment sur trois dimensions : leur capacité à structurer l'activité d'artistes, de travailleurs indépendants, d'artisans ou d'entrepreneurs, y compris à travers des espaces de coworking ; leur capacité à contribuer au développement de l'économie culturelle locale ; et leur capacité à accueillir des publics extérieurs par des expositions, des événements, des ateliers ou des actions d'éducation.

Le ministère de la Culture ne considère alors pas le coworking comme un simple élément commercial, mais comme une infrastructure interne susceptible de soutenir la programmation culturelle. Le coworking rassemble des personnes, des compétences et des ressources dans un même espace. La programmation culturelle permet ensuite d'ouvrir ces ressources sur l'extérieur. Lorsque ces deux dimensions se combinent, le tiers-lieu devient un espace où coexistent production, rencontre, apprentissage et culture.

B. Limites et conditions

La présence d'un espace de coworking ne suffit pas, à elle seule, à faire d'un lieu un espace culturel. L'étude de l'ANCT publiée en 2025 souligne que certains tiers-lieux peuvent encore être perçus comme fermés par des personnes extérieures et que la mixité sociale ne va pas de soi. Pour que l'articulation entre coworking et programmation culturelle porte ses fruits, plusieurs conditions doivent être réunies : une culture de l'accueil permettant aux non-résidents de se sentir légitimes à franchir la porte du lieu, une programmation régulière, des propositions tournées vers le territoire et des personnes chargées de la médiation, de la coordination et de la mise en relation.

La question centrale n'est donc pas simplement de savoir si un tiers-lieu dispose d'un espace de coworking, mais de comprendre comment la stabilité économique, l'occupation quotidienne et les réseaux générés par le coworking peuvent être réinvestis dans une forme de publicisation culturelle. C'est ici que le coworking cesse d'être une simple fonction annexe pour devenir une infrastructure qui assure la soutenabilité de la programmation culturelle.

C. Comment le coworking devient-il un socle pour la programmation culturelle ?

Reste alors la question de fond : comment le coworking peut-il dépasser sa simple fonction de rassemblement de personnes pour devenir un socle effectif de la programmation culturelle ?

Comme nous l'avons vu, le coworking produit trois éléments essentiels : des revenus relativement stables, une occupation quotidienne du lieu et un réseau de résidents ou d'usagers. La programmation culturelle permet de transformer cette base en espace public, en ouvrant le lieu à des publics extérieurs. Si le coworking pose le socle économique et temporel du lieu, la programmation culturelle l'élargit en formant de nouveaux publics et en transformant le sens même de l'espace.

Cette conversion de l'activité économique en programmation culturelle n'est pas qu'une vue de l'esprit. Elle se manifeste concrètement dans les usages du lieu, dans les compétences des résidents, dans la reconfiguration des temporalités et dans les formes de documentation et de diffusion.

1. Un espace occupé au quotidien peut devenir un lieu d'exposition et de résidence

Les couloirs, espaces de détente, salles de réunion, murs des parties communes ou zones de circulation d'un espace de coworking ne sont pas seulement des lieux de passage ou de repos. Ils peuvent devenir de petits espaces d'exposition pour donner à voir le travail d'artistes locaux.

L'enjeu ne se limite pas à accrocher des œuvres aux murs. Il s'agit de créer des temps d'ouverture — vernissages, rencontres avec les

artistes, visites commentées, discussions — qui permettent à des personnes extérieures au coworking d'entrer dans le lieu. Le cowor king n'est alors plus un espace de travail réservé à ses usagers in-ternes. Il devient un espace culturel où les créateurs, les habitants et les publics peuvent se rencontrer.

Une partie du lieu peut également être consacrée à une résidence d'artiste ou de chercheur. Une résidence n'implique pas nécessaire-ment un dispositif lourd, avec hébergement et production d'enver-gure. Elle peut prendre une forme plus légère : mettre à disposition un espace de travail pour une durée déterminée, prévoir un temps de restitution publique, organiser une rencontre avec les résidents du coworking ou avec les habitants. Dans ce cas, le coworking ne se limite plus à accueillir la consommation d'œuvres ou d'événements. Il devient un lieu où le travail artistique se conçoit, se développe et se produit.

2. Les compétences des résidents peuvent se traduire en ateliers et en actions de médiation

Les personnes présentes dans un espace de coworking ne sont pas de simples locataires de bureau. Elles peuvent être graphistes, dé-veloppeurs, éditeurs, artisans, designers, traducteurs, chercheurs, médiateurs, artistes, producteurs ou professionnels de la culture. Chacune possède des compétences susceptibles d'être partagées.

Lorsque ces compétences sont partagées avec l'extérieur, le co-working peut devenir un espace culturel à part entière pour le terri-toire. Des ateliers peuvent être organisés le soir ou le week-end : graphisme, écriture, édition indépendante, montage vidéo, céra-mique, constitution d'archives, photographie, fabrication numérique ou pratiques éditoriales. Ces ateliers ne relèvent pas seulement du loisir. Ils permettent aux habitants de s'engager dans des pratiques amateurs, d'expérimenter des savoir-faire et de devenir eux-mêmes acteurs d'un processus de création.

Si le tiers-lieu est également adossé à un fablab ou à un atelier par-tagé, ces actions peuvent s'étendre à des ateliers de fabrication uti-lisant des imprimantes 3D, des découpeuses laser, des outils de me nuiserie ou d'autres équipements. Ce type de format est précieux,

car il déplace la culture du seul registre de la contemplation ou de la consommation vers celui de la pratique, de l'expérimentation et de l'apprentissage.

3. L'espace de travail diurne peut devenir un espace culturel en soirée

L'un des grands avantages du coworking est qu'il assure une fréquentation régulière tout au long de la journée. Cette présence quotidienne permet de faire évoluer les usages au fil des heures.

Un lieu qui fonctionne comme espace de travail pendant la journée peut devenir, le soir, un espace de projection, de lecture, de débat, de ciné-club, de performance légère ou de concert acoustique. Le tiers-lieu n'est alors plus assigné à une fonction unique. Il devient un espace modulable, capable de changer de forme selon les temporalités.

Nul besoin que ces propositions soient de grande ampleur. Des formats plus modestes s'avèrent souvent mieux adaptés : un concert acoustique dans un espace commun, une lecture publique, une projection documentaire suivie d'une discussion, une séance d'écoute, une rencontre autour d'un livre, un débat thématique, une soirée d'édition ou un ciné-club. Ces formes rompent le rythme ordinaire du coworking, mais elles lui confèrent aussi un sens nouveau.

Le lieu devient alors un espace où se croisent le jour et le soir, le tra vail et la culture, les usagers internes et les visiteurs extérieurs. Ni simple lieu de travail ni simple lieu événementiel, il s'affirme comme un espace de passage, de présence et de relation.

4. Les réseaux internes du coworking peuvent produire un discours sur le territoire et des formes médiatiques

Faire du coworking un espace culturel ne passe pas uniquement par l'organisation d'expositions ou de spectacles. La transformation culturelle peut aussi se produire lorsque les savoirs, les expériences et les intérêts des personnes présentes dans le lieu rencontrent les enjeux du territoire.

Un tiers-lieu peut ainsi organiser des conférences, clubs de lecture, forums, discussions ou rencontres autour de thèmes tels que les

transformations urbaines, l'art et la ville, le soin, l'écologie, les commerces de proximité, la mémoire locale, les formes d'engagement ou les mutations du travail. Ces formats permettent de transformer l'expertise interne du coworking en débat public.

Cette dimension peut être renforcée par des activités médiatiques : podcast, webradio, publication locale, petit magazine, carnet d'entretiens, archive sonore ou documentaire. Les discussions menées au sein du lieu ne restent alors pas confinées entre ses murs. Elles circulent, sont documentées, se transmettent et deviennent accessibles à d'autres publics.

Dans ce cas, le coworking n'est plus seulement l'arrière-plan d'une activité culturelle. Il devient lui-même un espace de production symbolique, capable de fabriquer et de diffuser des récits sur le territoire.

5. Au-delà du programme, l'enjeu est la manière dont le lieu reste ouvert

La présence de programmes culturels ne suffit pas, en soi, à transformer un coworking en lieu culturel. La question n'est pas seulement de savoir quels programmes sont proposés, mais à qui ils sont ouverts, avec quelle régularité, selon quelles modalités d'accueil et comment ils permettent à des personnes extérieures au cercle des résidents d'entrer dans le lieu.

Un espace de coworking peut vite apparaître comme réservé à ses membres ou à ses usagers professionnels. Pour que la programmation culturelle produise un véritable effet d'ouverture, il faut donc penser les conditions d'hospitalité : signalétique claire, communication accessible, accueil des non-résidents, partenariats avec des associations locales, des écoles, des bibliothèques, des médiathèques, des centres sociaux ou des structures de proximité.

Encore faut-il des personnes capables de faire le lien entre les résidents, les publics, les partenaires et les habitants. L'étude de l'ANCT déjà citée rappelle que la mixité sociale ne se produit pas spontanément. Elle suppose des propositions de rencontre, des ressources

humaines, des partenariats territoriaux et une mise à disposition effective des espaces.

En définitive, le coworking devient un espace culturel non pas lorsque l'on se contente d'ajouter quelques événements culturels à son fonctionnement ordinaire, mais lorsque la stabilité économique, la présence quotidienne, l'accumulation de compétences et la fréquentation répétée qu'il génère se traduisent en programmes tournés vers l'extérieur. C'est alors que le sens du lieu se transforme : le coworking n'est plus seulement une infrastructure de travail, il devient une infrastructure culturelle, relationnelle et territoriale.

Bibliographie

Sources institutionnelles et de cadrage

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *Tiers-lieux*. Présentation du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». Consulté le 12 octobre 2026. (anct.gouv.fr)

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *Être conseillé en amont de la création d'un tiers-lieu*. Mon Espace Collectivité, mise à jour du 28 novembre 2023. Consulté le 12 octobre 2026. (Mon Espace Collectivité)

Données nationales : coworking, activités et financement

France Tiers-Lieux. *Les données des tiers-lieux : en France en 2023*. Observatoire des tiers-lieux, recensement national de 2023. Rubriques « Typologies », « Publics », « Modèle économique », « Travail », « Cohésion sociale » et « Culture », ainsi que « À propos des données ». Consulté le 12 octobre 2026. (observatoire.francetierslieux.fr)

Modèles économiques, coopération et ancrage territorial

Rivat, Emmanuel, Barcat, Paulin, Titli, Lou et Neybourger, Paul. *Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires : recherche évaluative sur les enjeux, impacts et dilemmes des Fabriques de territoire*. Agence Phare, étude commanditée par l'ANCT en collaboration avec le Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Collection « Comprendre », rapport final de septembre 2023, publié en mars 2024, 88 p. Consulté le 12 octobre 2026. (Rapport ANCT)

Ezvan, Cécile, Argoud, Fanny, L'Huillier, Hélène et Renouard, Cécile. *Vers une mesure de la contribution sociale des tiers-lieux : l'indicateur de capacité relationnelle. Synthèse*. Campus de la Transition, publication de l'ANCT, étude cofinancée par l'ANCT et l'ADEME. Collection « Comprendre », juin 2025, 28 p., notamment p. 16 sur le coworking. Consulté le 12 octobre 2026. (Synthèse ANCT)

Politiques culturelles et articulation des activités

Ministère de la Culture. *Quartiers culturels créatifs (QCC)*. Présentation du dispositif expérimental et des appels à projets 2021–2022. Consulté le 12 octobre 2026. (culture.gouv.fr)

IMPACT — Institut des Médiations et des Politiques Artistiques et Culturelles des Territoires · Association loi 1901 · Lille

N° 03 · 16 octobre 2026